

LE PRÊT LOCATIF SOCIAL



Le **Prêt Locatif Social** est destiné au financement des projets locatifs à loyers modérés. Le remboursement est assis sur les loyers générés par le projet financé.

Exemple: Cités universitaires.

Conditions Spécifiques :

- ✓ Disponibilité du terrain immatriculé, assiette du projet;
- ✓ Coût de construction au mètre carré inférieur à 175 000 FCFA;
- ✓ Travaux de construction réalisés à 30% au moins au moment du dépôt du dossier.

Caractéristiques Spécifiques

- | | |
|------------------------------|--|
| ✓ Montant maximal du prêt : | Personnes Morales : 250 millions FCFA |
| | Personnes Physiques : 125 millions FCFA |
| ✓ Durée : | Personnes Morales : jusqu'à 30 ans |
| | Personnes Physiques : jusqu'à 25 ans |
| ✓ Taux d'intérêt : | 5% TTC |
| ✓ Différé : | 3 à 36 mois |
| ✓ Apport Personnel Minimal : | 50%, sous réserve de la capacité d'endettement du client |

Avantages :

- ✓ Taux d'intérêt (5% TTC) moins élevé que celui du prêt locatif ordinaire (7% TTC).

Projets Financés :

- ✓ Construction d'immeubles de rapport destinés essentiellement à la location pour habitation;
- ✓ Construction des cités universitaires;
- ✓ Travaux de rénovation ;
- ✓ Travaux de finitions.



Call Center !
+237 222 23 52 15



WhatsApp :
+237 672 95 71 72

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Pièces relatives à l'Emprunteur :

- 👉 Une demande manuscrite adressée au Directeur Général du CFC, indiquant l'objet du financement (achat terrain, achat terrain + construction, etc ...), le coût du projet, le besoin en financement (le montant du prêt sollicité) , etc..;
- 👉 Une fiche d'informations client dûment renseignée et signée + Deux photos 4x4;
- 👉 La photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- 👉 L'Attestation d'Immatriculation faisant ressortir le Numéro d'Identifiant Unique (NIU);
- 👉 La photocopie de l'acte de mariage ou du certificat de célibat pour les célibataires ;
- 👉 Le relevé d'identité bancaire (RIB) + le relevé de compte couvrant les 6 derniers mois.
- 👉 Le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- 👉 Le curriculum vitae (CV);
- 👉 Les justificatifs des revenus stables, le cas échéant.

Si l'emprunteur est une personne morale :

Tous les documents ci-dessus sont produits par le gérant en plus de :

- 👉 Les statuts ;
- 👉 Une expédition du mandat autorisant le gérant à contracter un emprunt, assortie d'une clause d'irrévocabilité dudit mandat jusqu'au remboursement intégral du prêt en capital et intérêts.

Pièces relatives au Projet :

- 👉 Titre foncier du site du projet, libre de toute charge;
- 👉 Certificat de propriété datant de moins de trois mois ;
- 👉 Certificat d'urbanisme + Certificat d'accessibilité conformément au projet datant de moins de six mois;
- 👉 Permis de bâtir conforme au projet ou attestation de dépôt de la demande d'obtention du permis auprès de la communauté ;
- 👉 Etudes architecturales et techniques du projet réalisées par un professionnel, comprenant :
 - Plan de masse ;
 - Plans des ouvrages à réaliser (distribution, coupes, façades, toiture, fosse septique, etc...) ;
 - Devis descriptif, quantitatif et estimatif de l'ensemble du projet datés et signés ;
 - Présentation de la consistance et du coût des travaux déjà exécutés + photos ;
 - Extrait du devis des travaux restants à exécuter;
 - Tableau des surfaces ;
- 👉 Planning d'exécution des travaux ;
- 👉 Plan de financement prévisionnel du projet faisant ressortir l'apport personnel, le montant du prêt sollicité, d'autres ressources éventuellement ;
- 👉 Bilan financier détaillé de l'opération ;
- 👉 Etude de rentabilité réalisée par un expert, faisant ressortir la grille et la structure des loyers.

Pièces relatives aux Partenaires (Maître d'oeuvre et/ou entrepreneur)

- 👉 Curriculum vitae faisant ressortir l'expertise et les réalisations similaires du partenaire;
- 👉 Justificatifs des références ou réalisations similaires;
- 👉 Dossier fiscal : Attestation de non redevance et Registre de Commerce;
- 👉 Plan de localisation ou Attestation de localisation;
- 👉 Contrat de partenariat convenablement libellé, daté et signé des parties.

NB: pour les projets dont le coût des travaux restants est supérieur à 30 millions, le recours à un maître d'oeuvre agréé par le CFC est une exigence.